

L'ANAMEVA (Association nationale des médecins conseils de victimes d'accident) regroupe depuis bientôt 40 ans des médecins spécialisés en réparation juridique du dommage corporel, qui interviennent exclusivement aux côtés des victimes.

Nous intervenons sur le terrain, lors des opérations d'expertise, qu'elles soient amiables ou judiciaires, en étroite collaboration avec les avocats des victimes, afin d'apporter nos compétences médicales et médico-légales au sein d'un débat qui sera ainsi vraiment contradictoire.

En amont, nous œuvrons depuis toujours pour consolider notre qualité de conseil des victimes, en assurant une formation continue au sein de notre association, en intervenant lors de l'enseignement de différents diplômes universitaires, lors de colloques, de commissions, auprès des pouvoirs publics, du législateur... afin d'apporter notre éclairage spécifique sur la réparation des victimes.

L'ANAMEVA est membre fondateur, aux côtés de l'ANADAVI (Association nationale des avocats de victimes de dommages corporels) et membre actif, à parité, de l'ANADOC (Antenne nationale de documentation sur le dommage corporel).

L'ANADOC affiche clairement vouloir apporter une contradiction constructive aux travaux de l'AREDOC (Association pour l'étude de la réparation du dommage corporel), structure émanant des organismes indemnificateurs, ayant vocation à former les médecins-conseils des assureurs et à diffuser, parfois à imposer, une certaine vision du droit des victimes, qui ne conduit pas toujours à leur réparation intégrale.

Afin d'asseoir un peu plus notre légitimité dans la contradiction que nous portons au sein du débat médico-légal, un outil supplémentaire s'offre à nous grâce l'initiative courageuse des concepteurs de la *Revue Pratique du Dommage Corporel*.

L'évaluation du dommage corporel à l'épreuve du contradictoire

Ils ont su fédérer des spécialistes reconnus du sujet, tant juristes que médecins, universitaires, magistrats, avocats... gage de qualité et d'indépendance intellectuelle, pour nourrir une réflexion qui pourra ainsi faire évoluer certaines certitudes, certains dogmes...

L'ANAMEVA souhaite la bienvenue et une longue vie à ce nouveau vecteur de la pensée multiple, au service des professionnels en charge d'évaluer et de réparer intégralement les dommages causés aux victimes.

Michel Naudascher
Président de l'ANAMEVA